



N° 26740-2017/1-ACTS/ DC

Date du : 7 juillet 2017

Rapport de présentation

OBJET : désignation de personnes qualifiées au sein du jury des aides à la création artistique

PJ : un projet de délibération

La délibération n° 16-2001/APS du 14 juin 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique prévoit dans son article 2 que les personnalités reconnues dans les domaines des arts visuels et de l'exposition, de l'écriture et de l'édition, de la musique et de l'audiovisuel sont désignées pour deux ans par le président de l'assemblée de la province Sud.

Les personnes qualifiées nommées par arrêté n° 1524-2015/ARR/DC du 2 juillet 2015 pour siéger au sein du jury des aides à la création artistique ont été désignées pour les années 2015 et 2016.

Il convient de reconduire ces experts ou d'en nommer de nouveaux pour les années 2017 et 2018. Au regard de leur professionnalisme et de leurs compétences avérées dans leurs domaines artistiques respectifs, il est proposé de nommer et/ou de reconduire à l'identique les experts suivants :

- **monsieur Pétélo Tuilalo**, responsable du département des arts plastiques et expositions à l'ADCK – Centre culturel Tjibaou **et monsieur Henri Gama**, conseiller artistique en arts visuels en métropole, ancien responsable du département arts plastiques et expositions de l'ADCK – Centre culturel Tjibaou et désormais consultant culturel, pourraient siéger au jury des aides à la création en arts visuels et des aides à l'exposition ;
- **monsieur Jean-Brice Peirano**, directeur de la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie **et monsieur Manuel Castejon**, responsable de la médiathèque de l'ADCK - Centre culturel Tjibaou, pourraient siéger au jury des aides à l'accompagnement à l'écriture et des aides à l'édition ;
- **monsieur Evarist Wayaridri**, directeur de la SACENC **et madame Alexandra Gardner**, directrice du POEMART, pourraient siéger au jury des aides à la création musicale ;
- **madame Corinne Cumenal**, responsable de la photothèque de l'ADCK - Centre culturel Tjibaou **et madame Hélène Singer**, coordinatrice du festival La 1^{ère} séance pourraient siéger au jury des aides à la réalisation de courts-métrages.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.